

Nos Esquisses de pays (www.voyage.gc.ca/dest/ctry/profiles-fr.asp) renferment des renseignements utiles et des liens menant aux ressources suivantes :

- ✓ Conseils aux voyageurs;
- ✓ carte détaillée, fiche documentaire sur le pays, « E-thologies de pays »;
- ✓ sites Web des bureaux du gouvernement du Canada dans le pays choisi;
- ✓ Aperçus culturels, un aperçu des normes sociales, culturelles et professionnelles auxquelles un Canadien devra s'adapter dans un pays donné;
- ✓ Planète autochtone, le Canada et l'univers circumpolaire, le Canada et le Commonwealth, le Canada dans la Francophonie;
- ✓ l'information sur le commerce et l'investissement offerte par le Service des délégués commerciaux.

Vos recherches vous permettront de découvrir ce qui est socialement acceptable et ce qui ne l'est pas dans le pays. Il vous sera plus facile d'entrer en contact avec les gens dans votre nouveau milieu de travail si vous savez comment les saluer et que vous respectez les convenances en matière d'habillement et de comportement.

Si vous avez l'intention d'aller travailler aux États-Unis ou au Mexique, vous devriez consulter nos brochures *En route pour les États-Unis et México : ¿Qué pasa?*

Certains pays sont aux prises avec des guerres, des émeutes ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre destination présente des risques. Consultez les Conseils aux voyageurs préparés pour ce pays et la section Actualités de notre site Web pour obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, la santé et les exigences relatives à l'entrée et aux visas pour plus de 225 destinations.

Lorsque vous serez à l'étranger, vous pourrez écouter les dernières nouvelles sur les ondes de Radio-Canada International (RCI). Cette station diffuse aussi les messages du gouvernement du Canada en cas d'urgence.

Se procurer les documents nécessaires

Le passeport

Vous et les membres de votre famille devez être en possession d'un passeport valide si vous voulez résider dans un pays étranger. N'oubliez pas qu'il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents. Cette mesure de sécurité vise également à protéger les enfants et à combattre l'esclavage et la prostitution dont ils sont victimes. (On trouvera plus d'information sur les questions touchant les enfants à l'adresse www.voyage.gc.ca/alt/publ.asp). Toutefois, si vous détenez un passeport valable, délivré avant le 11 décembre 2001, dans lequel est inscrit le nom de votre enfant, le passeport demeurera valide pour vous-même et votre enfant jusqu'à sa date d'expiration ou jusqu'à ce que l'enfant